

# Assemblée générale annuelle

Association pour la  
Protection des  
Lacs Charlebois et  
Des Sommets

1er septembre 2019



# Ordre du jour proposé

1. Accueil et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'an dernier
4. Présentation et adoption du rapport financier
5. Rapport du président
6. Présentation de la résolution proposant un amendement à la réglementation fédérale touchant les bateaux moteurs sur les lacs Charlebois et des Sommets et vote
7. Rapport du responsable des analyses / coordonnateur de la qualité
8. Varias et questions des membres
9. Élection des administrateurs
10. Présentation du nouveau comité exécutif
11. 11h00 : Conférence-causerie: le castor-bricoleur par Éric Loiseau
12. Fermeture de l'assemblée.



# 4. Présentation du rapport financier

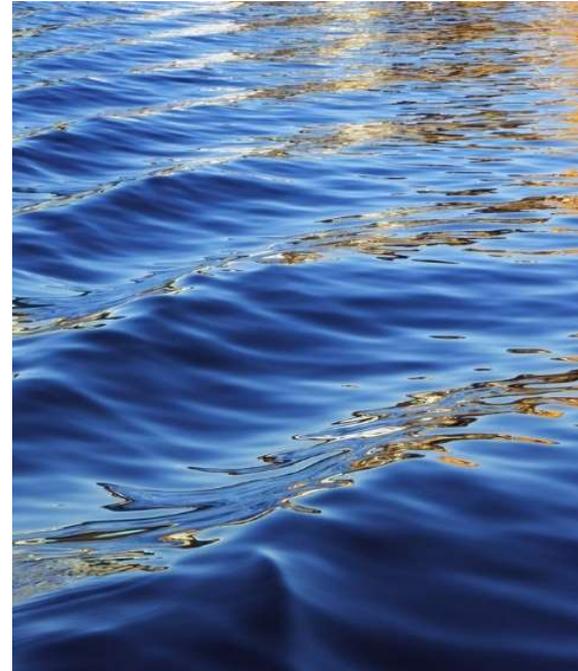
Vilmain Gauthier - Trésorier





# 5. Rapport du président

Louis Richard - Président



# Retour sur le Sondage auprès de nos membres (2018)

## *Résultats*

**Question 3 - Avez-vous des sujets que vous voudriez que l'on priorise pour la prochaine année (2018) ?**

**38% des répondants avaient des suggestions.**

Les deux principales:

- un intérêt pour la surveillance des plantes aquatiques envahissantes et les moyens de les contrôler
- l'identification des plantes dans nos lacs et de faire connaître les plantes aquatiques aux enfants et aux parents.



## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Nettoyage du printemps

- 13 personnes ont participées

## Prêts pour l'été !

Votre association est prête pour la saison chaude: analyses d'eau, mesures de transparence, surveillance de notre milieu, événements avec les résidents, et plus encore. Nous sommes prêts, et comme vous tous, nous avons hâte de profiter de nos lacs et sentiers.

### Suivez nos activités et venez nous rencontrer

Vous trouverez tous les détails dans la section **calendrier** de nos affiches le long de la route. Visitez le site web pour plus de renseignements au [www.aplcsds.org](http://www.aplcsds.org)

#### Calendrier des activités 2019

**19 mai**

Nettoyage des fossés... Joignez-vous au coin rue lac Charlebois et Chemin d'...

**16 juin**

Première prise d'échantillons d'eau biochimiques de nos lacs - les administr...

**21 juillet**

Deuxième prise d'échantillons d'eau biochimiques du R.S.V.L. - les administr...

**4 août**



Pique-nique de l'association, **annulé à moindre coût** et distribution de chiens et breuvages gratuits pour toute la même journée que nous échantillonnerons 45 quais pour mesurer la présence de pancartes. L'emplacement sera communiqué par nos pancartes. Venez encore en grand nombre.

**18 août**

Dernière prise d'échantillons d'eau biochimiques - les administrateurs seront disponibles...

**1er septembre**

Assemblée générale annuelle  
Bilan de l'été et élection de...

**1er juillet**

Renouveler votre adhésion, si...

Votre cotisation annuelle est essentielle pour financer les activités et les communications aux membres. **Vous pouvez renouveler en ligne, en crédit et de façon sécuritaire.** Rapide pour vous, plus simple pour nous.

Aidez-nous et renouvelez maintenant au [www.aplcsds.org/renouveler](http://www.aplcsds.org/renouveler)

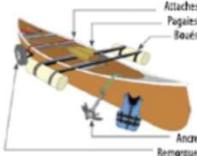
Les administrateurs de l'association et ses bénévoles veillent à la santé de nos lacs. Appuyez-nous et venez nous rencontrer au picnic.

- Louis Richard, président (514) 243-4993	- Marie-Hélène Toupé
- Sylvain Vanasse, vice-président	- Martin Roy, administrateur
- Jean-Claude Chartrand, secrétaire	- Michel Gosselin, administrateur
- Vilmain Gauthier, trésorier	- Norman McMillan, administrateur
- Catherine Saint-Germain, administratrice	- Richard Nagel, administrateur



## Parce que j'aime mon lac!

- Inspectez votre embarcation et votre matériel
- Retirez et jetez les végétaux
- Nettoyez les endroits où les plantes peuvent s'accrocher
- Videz l'eau loin du lac



Association pour la Protection des Lacs Charlebois Des Sommets

Les administrateurs 2019 de l'APLCSDS.

### OUVREZ L'OEIL ET PASSEZ LE MOT !

Pour prévenir l'introduction de plantes envahissantes, il suffit d'inspecter minutieusement l'embarcation (bateau, chaloupe, kayak, etc.) et le matériel utilisé (pagaies, ancre, matériel de pêche, etc.) lors d'activités nautiques. Assurez-vous que tous les fragments de plantes sont retirés, videz l'eau de la cale, du vivier et du moteur loin du lac et examinez soigneusement la remorque et les équipements qui pourraient constituer des vecteurs d'introduction. Vous pouvez aussi procéder au lavage (loin du lac) avant la mise à l'eau.

Inspectez votre embarcation, la remorque ainsi que l'équipement et retirez entièrement tous amas et résidus de plantes aquatiques, toutes boues ou tous organismes visibles à l'œil nu. Il importe de les jeter dans un endroit, telles des poubelles, qui prévient leur réintroduction dans le milieu naturel.

Nettoyez et séchez votre embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Répétez toutes ces étapes lorsque vous prévoyez visiter un nouveau plan d'eau dans le milieu naturel.

Videz toute eau pouvant se trouver dans votre embarcation ou sur votre équipement, tels que dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières avant de quitter le plan d'eau.

Évitez de circuler dans les zones des lacs où les plantes prolifèrent. Contrairement à la croyance populaire, arracher ou couper les plantes aggrave la situation car plusieurs d'entre-elles, dont le myriophylle à épi, se propagent par fragmentation, ce qui veut dire qu'un fragment de la plante peut donner naissance à un nouveau plant.

## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Communications aux membres:

- Bulletin et calendrier de la saison
- Caractérisation des plantes de nos lacs
- Site web
- Courriels d'information
- Pique-nique
- Assemblée générale annuelle
- Pancartes de sensibilisation aux PAEE

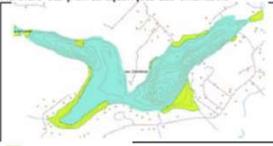
**Association pour la Protection des Lacs Charlebois Des Sommets**

### Caractérisation des plantes aquatiques dans nos lacs

La caractérisation (identification) des plantes aquatiques a été réalisée dans le cadre d'un projet de recherche financé par le ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs provinciaux. Les 18 et 19 mai 2018, les administrateurs de l'Association ont sillonné la zone littorale des lacs Charlebois et Des Sommets afin d'identifier les plantes aquatiques présentes dans les deux lacs, permettant ainsi de détecter les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE). Les plantes aquatiques ont été inventoriées.

La profondeur à laquelle le fond du lac n'était plus visible déterminait la limite des zones de recouvrement des principaux herbiers ont été identifiées sur une carte, consiste à délimiter les zones où les plantes aquatiques émergentes, flottantes et submergées sont plus denses dans un lac.

**Herbiers des plantes aquatiques Lac Charlebois**



**Plantes aquatiques**  
 Brasénie de Schreber -  
 Ériocaulon septangulaire  
 Isoète - Lobélie de Dort  
 Myriophylle indigène - Nénuphar à petites feuilles  
 Nymphéa à feuille cordée  
 Potamot - Prêle  
 Sagittaire - Utrriculaire

Pour le lac Charlebois, une diversité de 24 plantes aquatiques différentes a été inventoriée. 20 plantes ont été identifiées au Lac des Sommets. Il n'y a pas eu d'identification de plantes aquatiques au Lac des Sommets. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas dans nos lacs. Les plantes communes sont la brasénie de Schreber, l'ériocaulon septangulaire, le natas souple, le myriophylle, les potamots et les rubaniers flottants.

**Plantes aquatiques identifiées**

**Herbiers des plantes aquatiques Lac Des Sommets**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'abondance et la diversité des plantes aquatiques dans nos lacs. Les caractéristiques morphologiques du lac comme la superficie et la profondeur colonisable par les plantes, la forme (présence de nombreuses baies), l'aspect du plan d'eau. Les lacs dont le fond est recouvert de roches ou de sable sont propices au développement des plantes. Les milieux riches en nutriments sont plus propices à la prolifération des plantes. Le rapport 2018 complet se retrouve sur le site du CRE Laurentides à l'adresse : [https://crelaurentides.org/images/images\\_site/dossiers/eau\\_lacs/PAEE/Rapport%202018.pdf](https://crelaurentides.org/images/images_site/dossiers/eau_lacs/PAEE/Rapport%202018.pdf).

Adresse courriel : [info@aplcsds.org](mailto:info@aplcsds.org) par Sylvain Vanasse  
 Mai 2019

**Association pour la Protection des Lacs Charlebois Des Sommets**

### Une sélection de plantes aquatiques identifiées en 2018 ; nom français - anglais - latin

Plantes submergées(SUB), émergentes(EM) et flottantes ou à feuilles flottantes(FLO)

	Brasénie de Schreber Water-shield <i>Brasenia Schreberi</i> Feuille ovale (forme ballon de football) (FLO)		Nénuphar à petites feuilles ou faux-nymphéa à feuille cordée Small pond-lily <i>Nuphar microphylla</i> (FLO)
	Ériocaulon septangulaire Seven-angled pipewort <i>Ériocaulon septangulare</i> (SUB, EM)		Nymphéa odorant Common water-lily <i>Nymphaea odorata</i> Large feuille fendue sur de la moitié de la longueur (FLO)
	Isoète Quillwort <i>Isoetes</i> spp. (SUB)		Pontédérie à feuilles cordées Pickerel-weed <i>Pontederia cordata</i> Feuille en forme de cœur triangulaire (SUB, EM)
	Lobélie de Dortmann Water lobelia <i>Lobelia Dortmannia</i> (SUB, EM)		Potamot Pondweed <i>Potamogeton</i> spp. (SUB, FLO)
	Myriophylle indigène Water-milfoil <i>Myriophyllum</i> spp. (SUB)		Rubanier Bur-reed <i>Sparganium</i> spp. Ici le rubanier flottant (EM et FLO)
	Najas souple Slender naias <i>Najas flexilis</i> (SUB)		Sagittaire Arrow-leaf <i>Sagittaria</i> spp. (EM)
	Nénuphar à fleurs panachées (Grand nénuphar jaune) Variegated pond-lily <i>Nuphar variegatum</i> (FLO)		Utrriculaire vulgaire Common bladderwort <i>Utricularia vulgaris</i> (SUB)

Adresse courriel : [info@aplcsds.org](mailto:info@aplcsds.org) par Sylvain Vanasse  
 Mai 2019

## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Communications aux membres:

- Bulletin et calendrier de la saison
- Caractérisation des plantes de nos lacs
- Site web
- Courriels d'information
- Pique-nique
- Assemblée générale annuelle
- Pancartes de sensibilisation aux PAEE



## Cinq pancartes de sensibilisation aux Plantes Aquatiques Exotiques Envahissantes

### Un travail d'équipe:

- Design et réalisation: Marie-Hélène Toupin
- Installées par Norman McMillan avec l'aide de la municipalité

**Une pancarte au Lac des Sommets** :entre le 53 et le 57 rue du Lac des Sommets

à l'intersection du chemin d'Entrelacs et de la rue du Lac Charlebois (aux boîtes aux lettres)

à la Montée Charlebois. Placée à droite du sentier menant au quai de la plage au bout de la Montée Charlebois

À la plage commune près de Richard Nagel : entre le 34 et le 38 rue du Lac Charlebois

À la plage commune au bout de la rue : en face du 63 rue du Lac Charlebois

**Parce que j'aime mon lac!**

**OUVREZ L'OEIL ET PASSEZ LE MOT!**  
 Pour prévenir l'introduction de plantes envahissantes, il suffit d'inspecter minutieusement l'embarcation (bateau, chaloupe, kayak, etc.) et le matériel utilisé (pagaies, ancre, matériel de pêche, etc.) lors d'activités nautiques. Assurez-vous que tous les fragments de plantes sont retirés, vidés l'eau de la coque, du vitrier et du moteur (s'il y a lieu) et soigneusement nettoyés et désinfectés. Vous pouvez aussi procéder au lavage (hors du lac) avant la mise à l'eau.

**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER NOTRE LAC**  
 Inspectez votre embarcation, la remorque ainsi que l'équipement et retirez entièrement tous amas et résidus de plantes aquatiques, toutes boues ou tous organismes vivants à l'air nu. Il est impératif de les jeter dans un endroit, telles des poubelles, qui prévient leur réintroduction dans le milieu naturel.

Nettoyez et séchez votre embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau.

Videz toute eau pouvant se trouver dans votre embarcation ou sur votre équipement, tels que dans les vitriers, le moteur, la coque et les glacières avant de quitter le plan d'eau.

Répérez toutes ces étapes lorsque vous prévoyez visiter un nouveau plan d'eau dans le milieu naturel.

Évitez de circuler dans les zones où les plantes prolifèrent. Contrairement à la croyance populaire, arracher ou couper les plantes aggrave la situation car plusieurs d'entre elles, dont la myriophylle à épis, se propagent par fragmentation, ce qui veut dire qu'un fragment de la plante peut donner naissance à un nouveau plant.

**Inspectez** votre embarcation et votre matériel  
**Retirez** et jetez les végétaux  
**Nettoyez** les endroits où les plantes peuvent s'accrocher  
**Videz** l'eau loin du lac

Association pour la Protection des Lacs Charlebois Des Sommets

# Cinq pancartes de sensibilisation aux Plantes Aquatiques Exotiques Envahissantes

## Un travail d'équipe:

- Design et réalisation: Marie-Hélène Toupin
- Installées par Norman McMillan, Richard Nagel avec l'aide de la municipalité



## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Analyses d'eau

- Mesures de transparence
- Analyse des coliformes des eaux de baignades
- Analyses de l'eau de puit pour les membres et résidents avoisinants

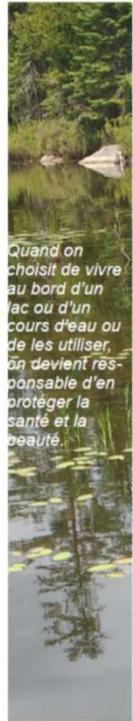
— RSVL: Phosphore, Carbone Dissout et Chlorophylle en juin, juillet, août



## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Pique-nique de l'association

- Échanges entre résidents
- Questions et réponses avec le C.A.
- Chef Vito et ses grillades
- Distribution de 35 plants pour la revitalisation des rives
- Analyse de l'eau de vos puits



Quand on choisit de vivre au bord d'un lac ou d'un cours d'eau ou de les utiliser, on devient responsable d'en protéger la santé et la beauté.

## Introduction

Un lac ou un cours d'eau hors d'atteinte des humains,

prend des dizaines ou centaines d'années pour se détériorer. Au contraire, en prenant soin, sa préservation peut se faire à une échelle de dix à vingt ans.

De façon naturelle, les lacs et les cours d'eau contiennent des éléments nutritifs (notamment l'azote et le phosphore) qui stimulent la croissance de végétaux aquatiques. Malheureusement, ces éléments augmentent ces apports nutritifs dans l'équilibre des écosystèmes.

L'objectif de cette brochure est d'expliquer l'importance d'adopter de bonnes pratiques conformes aux règlements et recommandations pour servir la qualité de nos lacs et cours d'eau et assurer la pérennité pour les générations futures.

### TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....
Qualité de vie .....
Abattage d'arbres .....
Installation septique .....
Engrais et pesticides .....
Bande riveraine .....
Quais .....
Plantes aquatiques .....
PAEE .....
Pêche .....
Sécurité nautique .....
Références .....
Remerciements .....
RDL .....

2

## REGROUPEMENT

### QUOI FAIRE

**Faire la vidange de la fosse** (sélective si possible), obligatoire selon le règlement municipal et provincial, aux 2 ans pour les résidents et aux 4 ans pour les villégiateurs.

**Surveiller les signes de saturation** de votre champ d'épuration (cristaux blancs au sol, sol spongieux ou détrempe et mauvaises odeurs).

**Avoir un contrat d'entretien** pour les systèmes comme Ecoflo, Bionest, Enviro Septic et appliquer les recommandations et directives annuelles émises.

**Déposer les résidus domestiques dangereux** comme la peinture et les diluants à l'écocentre.

**Répartir les brassées de lavage** et les cycles de lave-vaisselle à différents moments de la journée ou de la semaine. Opter pour des cycles plus courts.

**Installer des équipements à faible consommation d'eau** (toilette, douche, etc.).

**Utiliser des produits domestiques et d'hygiène personnelle sans phosphate et écologiques.**

**Jeter les déchets de table et autres matières compostables dans votre bac à compost** et ne pas utiliser de broyeur de déchets.

### QUOI ÉVITER

**Stationner un véhicule lourd** sur le champ d'épuration (VTT, automobile ou autre) ou le couvrir d'un patio ou d'une autre structure.

**Jeter dans la toilette** papiers-mouchoirs, condoms, protections hygiéniques, lingettes humides, cheveux, soie dentaire, pansements adhésifs et autres.

**Jeter dans l'évier de cuisine des corps gras** (graisse de cuisson, vinaigrette et autres.)

**Vider dans l'évier la peinture, les diluants** à peinture et autres résidus domestiques dangereux, car ils sont nuisibles au système septique.

**Faire de petites brassées de lavage, démarrer un lave-vaisselle non rempli et utiliser trop de savon.**

**Mettre des débouche-tuyaux commerciaux** (type Mr. Plumber) dans les renvois d'eau. C'est nocif pour l'environnement.

**Utiliser de l'eau de Javel à base de chlore.**



7

# Bilan de nos réalisations 2018-2019

## Arrimage avec le Regroupement des Lacs et cours d'eau (RDL)

- Participation à la production de la très belle brochure "L'environnement des lacs et des cours d'eau - Quoi savoir, quoi faire, quoi éviter«
- Distribuée à la municipalité
- Disponible sur notre site web



- **Sables d'épandage**
  - Rencontre avec la mairesse et le D.É.
  - Présenté les inconvénients des sables d'épandage (versus le gravier)
  - Resoumis le rapport produit en 2015 par Julien Fortier
  - En juillet 2018: M. Houde (directeur des travaux publics)
    - La municipalité retournera au gravier l'hiver prochain
    - L'embauche au printemps de firmes externes pour procéder au nettoyage des voies publiques plus rapidement
- **Dépôt à neige illégal:**
  - Nous avons informé la municipalité de la situation
  - Le directeur des travaux publics nous a confirmé que la rue des Sommets ne servira plus de dépôt à neige

## Bilan de nos réalisations 2018-2019

### Dossiers avec la municipalité

- Suivi du dossier sables d'épandage
- Suivi du dossier du dépôt à neige illégal

Merci à l'équipe !  
Merci aux membres !  
Merci aux partenaires !



6.  
Présentation et vote de la résolution  
proposant un amendement à la  
réglementation fédérale touchant les  
bateaux moteurs sur les lacs Charlebois  
et des Sommets et vote  
Catherine Saint-Germain et Louis Richard



# Résolution proposant un amendement à la réglementation fédérale touchant les bateaux moteurs sur les lacs Charlebois et Des Sommets

## RÉSOLUTION proposée

- **ATTENDU QUE** la *loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* DORS/2008-120 stipulent que la vitesse maximale des embarcations sur le Lac Charlebois est de 60 km/heure et de 6 km/heure à 60 mètres ou moins de la rive;
- **ATTENDU QUE** la réglementation actuelle visant le Lac Charlebois, qui établit un double standard de vitesse maximale selon la position des embarcations, pose des difficultés sérieuses d'application;
- **ATTENDU QUE** la vitesse maximale des embarcations sur le Lac des Sommets n'est pas limitée par la loi et la réglementation actuelles;
- **ATTENDU QU'**il importe qu'une réglementation soit adoptée afin d'établir une vitesse maximale des embarcations sur le Lac des Sommets;
- **ATTENDU QUE** l'Association pour la protection des Lacs Charlebois et des Sommets est sérieusement préoccupée par une possible prolifération des embarcations sur les lacs et notamment par la venue de motomarines électriques et par leur impact sur l'environnement;
- **ATTENDU QUE** la *loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* donnent le pouvoir à la municipalité de soumettre, après consultations publiques, une demande à l'autorité provinciale ou au Ministre des transports du Canada afin d'assujettir l'utilisation d'embarcations dans certaines eaux à des vitesses maximales;
- **IL EST RÉSOLU QUE :** l'Association pour la protection des Lacs Charlebois et des Sommets entreprenne les démarches nécessaires appropriées auprès de la municipalité et de ses membres afin qu'une demande soit soumise à l'autorité provinciale ou au Ministre des transports du Canada pour limiter la vitesse maximale des embarcations à 6 km/heure sur les lacs Charlebois et Des Sommets.

# Résolution proposant un amendement à la réglementation fédérale touchant les bateaux moteurs sur les lacs Charlebois et Des Sommets

- Questions et commentaires
- Vote
  - À main levée
  - Ceux en faveur de la résolution présentée
  - Ceux contre la résolution présentée



7.

# Rapport du responsable des analyses

Sylvain Vanasse – Vice-président



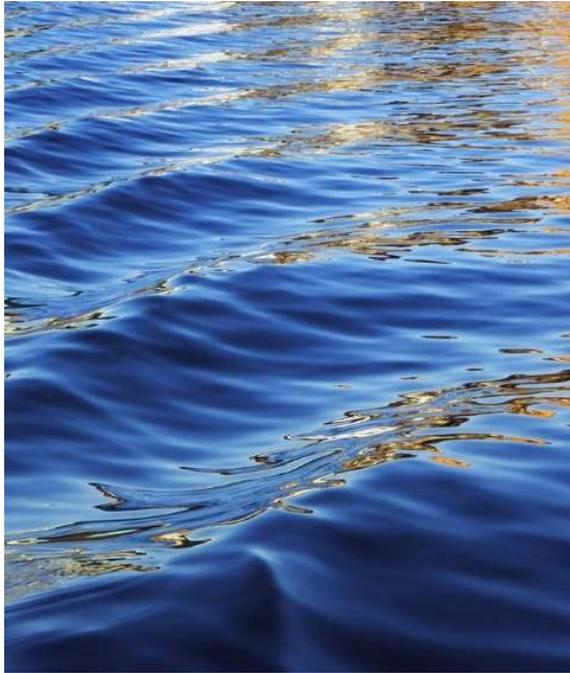


# 8. Varias





# 9. Élection des administrateurs



# Vos administrateurs ...

## Cette année

- Louis Richard (président)
- Sylvain Vanasse (vice-président)
- Vilmain Gauthier (trésorier)  
(fin de mandat)
- Jean-Claude Chartrand (secrétaire)  
(fin de mandat)
- Catherine St-Germain
- Marie-Hélène Toupin (fin de mandat et se retire)
- Michel Goulet (fin de mandat)
- Martin Roy (fin de mandat et se retire)
- Norman McMillan (élu en 2018)
- Richard Nagel (fin de mandat)

## 6 postes en élections

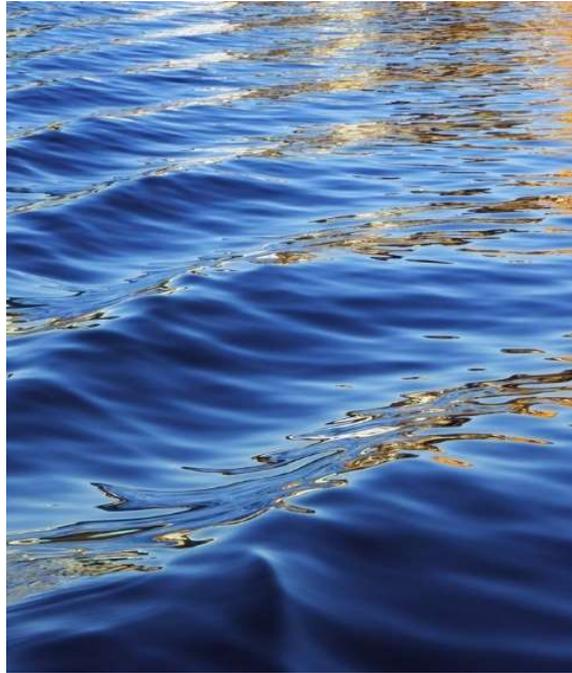
### Candidats déclarés pour la prochaine année

- Vilmain Gauthier
- Jean-Claude Chartrand
- Michel Goulet
- Richard Nagel

### Autres personnes intéressées?



10.  
Présentation du  
nouveau comité  
exécutif





11.

Conférence-causerie: le  
castor-bricoleur par Éric  
Loiseau



**Association pour la Protection des Lacs Charlebois  
et des Sommets – Assemblée générale annuelle du  
1<sup>er</sup> septembre 2019**

**Conférence-causerie : Le castor bricoleur**

Après l'être humain, le castor est probablement le mammifère qui modifie le plus son environnement pour subvenir à ses besoins. Pourquoi le castor construit-il un barrage? Qu'est-ce qui explique la présence de ce mammifère semi-aquatique dans notre environnement?

Cette conférence répondra à vos questions, et même plus! Présentation de différents écofacts lors de la présentation, tels que fourrure, crâne, bois rongé, etc.

Présenté par M. Éric Loiseau, garde-parc naturaliste / Chef d'équipe  
Parc national du Mont-Tremblant





10.  
Fermeture de  
l'assemblée

